

**Associations - ATMO Grand Est :**  
**Station mesure qualité de l'air à Saint-Julien-Lès-Metz**  
**Visioconférence du 18 novembre 2020**

La réunion a commencé à 18h et s'est déroulée par vidéoconférence

**M. LANDRAGIN** propose l'ordre du jour suivant :

- Rappel de l'objectif de la réunion
- Tour de table : présentation des participants et la raison / l'intérêt de leur présence
- Comment ATMO voit le dossier et pense apporter des solutions
- Discussion
- Conclusions

**M. PIECHOWSKI** propose que la réunion n'excède pas 1h15 et rappelle le rôle d'ATMO Grand-Est :

- Experts tierce partie indépendante avec une connotation scientifique forte
- L'objectif est de faire des préconisations mais ATMO n'a pas le pouvoir décisionnel
- ATMO est force de propositions et de pertinence scientifique sur le sujet de l'air

### **Objectif de la réunion**

Réunion organisée par Lorraine Nature environnement et ATMO Grand Est afin d'examiner ce qui se passe sur la station de contrôle permanent de Saint-Julien qui a disparu dans le paysage de façon surprenante et pour savoir ce qu'il est possible de faire pour remédier à cela.

Rappel historique par **Gérard LANDRAGIN** /

La Station de St ;Julien date de 2000, installée pour surveiller l'impact de l'incinérateur HAGANIS par ATMO Lorraine, devenue ATMO Grand-Est.

L'objectif était de surveiller la qualité de l'air sous la zone d'impact de l'incinérateur de Metz et sur le territoire de la commune de Saint-Julien-lès-Metz

Cette station a été ensuite intégrée dans le réseau des capteurs servant à évaluer et à suivre la qualité de l'air du plan de protection surveillance de l'air des 3 vallées (PPA des 3 vallées)

Des demandes récurrentes ont été formulées par les associations de protection de la nature afin que cette station soit modernisée et déménagée. Au départ, elle a été installée sur les hauts de Saint-Julien auprès de l'école maternelle « Les colombes » qui est maintenant fermée depuis plusieurs années. D'où la demande de déménagement de cette station de mesure dans le bas de Saint-Julien auprès du groupe scolaire «Paul LANGEVIN» de façon à être plus proche des cibles sensibles

que sont les enfants et être positionnée dans le cône de retombées des émissions d'HAGANIS.

Pendant l'été 2020, les APNE ont découvert le démontage de la station «des colombes» sans que les associations ne soient prévenues. Cette station était installée sur un terrain communal vendu par la municipalité pour y construire une résidence de personnes âgées. Il semble que la décision ait été prise d'un commun accord entre les représentants d'ATMO Grand-Est (gérant cette station), la municipalité de Saint-Julien d'alors (propriétaire du terrain) et l'exploitant de l'incinérateur pour dire qu'elle n'était plus intéressante et qu'il fallait la supprimer.

Les associations ne sont pas d'accord avec une telle décision qui prive les habitants de Saint-Julien (directement concernés par les retombées de l'incinérateur) du maigre parapluie qui avait été mis en place pour les protéger.

Les structures d'ATMO Grand Est ont été alertées via leur Directeur Adjoint local ainsi que son Président. Une réunion s'est tenue avec M. PIECHOWSKI, le nouveau DG d'ATMO. Il a été convenu l'organisation de ce webinaire afin de discuter du dossier entre ATMO et les associations.

Lorraine Nature Environnement a donc invité les associations locales concernées directement par le problème de la surveillance de l'air dans le secteur de Saint-Julien mais aussi les autres associations qui, dans le paysage mosellan, sont également concernées par la qualité de l'air. Il suggère qu'après ce premier contact une seconde réunion soit organisée pour examiner avec ATMO la question de la surveillance de la qualité de l'air en Moselle.

## **Tour de table des participants**

**M. Christophe PREVOST**, 2<sup>ème</sup> adjoint au maire de Saint Julien les Metz. Candidat aux dernières élections municipales, il confirme que la qualité de l'air était dans son programme.

**Julien PIECHOWSKI**, Directeur Général d'ATMO Grand-Est rappelle sa volonté d'avoir une démarche constructive à la fois avec la municipalité, la communauté de communes, l'industriel et les associations, ce qui a entraîné une rencontre récente avec M. LANDRAGIN. Il réaffirme le rôle scientifique et technique avec ce soir deux objectifs affichés :

- Faire une lecture impartiale, pragmatique de ce qui a été mesuré durant toutes ces années,
- Abonder dans des préconisations de mesures de qualité de l'air telles que nous l'avons abordé avec M. LANDRAGIN lors d'une précédente réunion

**Patrick KLEIN**, Président d'Air Vigilance rappelle que la qualité de l'air est un problème important pour l'association Air Vigilance qui se bat depuis 2000 dans le dossier de l'incinérateur. Cette station de mesure de Saint-Julien constitue une référence importante au vu de ce qui se passe autour et si cette station disparaît, il y aura un gros problème par rapport à l'historique, etc. Il est très important qu'un outil cohérent puisse continuer à surveiller l'impact de l'incinérateur et celui de l'UEM qui est situé à proximité et qui est susceptible d'émettre des composés organiques

volatiles (COV). Pour le cadre général, il est important de suivre la qualité de l'air. La France est de plus en plus souvent condamnée pour ses manquements à la qualité de l'air. Ce n'est pas le moment de supprimer ou d'alléger les contrôles.

**Jérémy MATTEUCCI** pour «Les Amis de la Terre» : les mesures de contrôle de l'air doivent s'accroître d'une manière générale et se densifier près des points chauds comme l'incinérateur. Pour Les Amis de la Terre, il paraît essentiel qu'il y ait quelque chose de sérieux à Saint-Julien.

**Pierre SPACHER**, CLCV, est membre de plusieurs Commissions de Suivi de Site dans le département de la Moselle dont la CSS HAGANIS UEM. Il tient à rappeler que même si les relevés ne dépassent pas les seuils maximum, il est important de les relever régulièrement et cela durant une longue durée. Dans l'actualité, l'exemple des enfants de Strasbourg à qui on a fait des analyses d'urine ou bien des enfants dont on a analysé les cheveux montre que l'addition de tous les polluants ce n'est pas seulement lorsqu'une cheminée dépasse une valeur de référence. Cela peut aussi se produire en respectant les seuils car l'addition finale de tous ces polluants qui ne dépassent pas les normes peut s'avérer dangereuse. Donc même si on prétend respecter les normes, il est tout de même indispensable de faire un suivi à très long terme.

**Jean Marie BONNETIER**, Président de l'ADELPH (Association de Défense de l'Environnement et de Lutte contre la pollution Moselle Est) : ADELPH est membre du Collègue riverains de la Commission de Suivi de Site du bassin industriel de Saint-Avold Nord qui comprend la plateforme chimique de Carling. L'association est confrontée aux mêmes problématiques que celles de l'incinérateur avec la plateforme de Carling. Le constat est clair : lorsqu'il y a plusieurs polluants, même si les concentrations sont inférieures aux normes, l'ensemble de ces polluants crée le synergisme. L'impact sur l'organisme est bien supérieur à la somme des effets de chaque polluant pris séparément. Ce qui fait que  $1 + 1$  n'est pas égal à 2 mais que  $1 + 1$  peut être égal à 10, 15, 20, 50. Tout dépend de la nature chimique des différents polluants. M. BONNETIER tient à signaler que là aussi, lors de la dernière session de juin 2019, des représentants d'ATMO Grand Est ont annoncé qu'il y aurait une réorganisation du site des mesures du contrôle de la pollution de l'air. Après la suppression de celle du quartier « puits 2 » de l'Hôpital ainsi que la mesure du benzène, il ne restera plus que 2 stations de mesure opérationnelles alors qu'il y a une dizaine ou une quinzaine d'années, il y en avait 7 réparties tout autour de la plateforme chimique. Même si la tendance actuelle va vers de la chimie verte (utilisation plutôt des déchets de l'agriculture) pour fabriquer des molécules chimiques nouvelles, ce n'est pas parce que c'est de la « chimie dite verte » que ces activités industrielles sont exemptes de pollutions. L'ADELPH demande à ATMO Grand-Est de mettre en place des mesures des différents polluants pouvant être rejetés par cette chimie verte, notamment l'ammoniac, l'hydrogène sulfuré, etc.

**Christian GASTON**, TORCOL est une association naturaliste mosellane, elle compte une quinzaine d'adhérents autour de l'incinérateur. A ce titre ce qui se passe à Saint-Julien la concerne. Il aurait été normal de garder cette station et aussi de se donner les moyens d'avertir les populations en cas de danger. La station ATMO de Saint-Julien constituait en quelque sorte une sécurité qu'il faut garder à cause de la proximité de l'incinérateur et de la centrale électrique.

**Marieke STEIN et Patrick MULLER**, APPEL 57 fait partie des associations environnementales de Moselle Est. Ils interviennent surtout à propos des contrôles figurant dans les différents dossiers sur lesquels ils travaillent. Ils constatent que ces contrôles sont très souvent insuffisants et qu'ils ont tendance à le devenir de plus en plus. C'est quelque chose qui les alerte et les alarme beaucoup. Ils considèrent que maintenir une bonne qualité de contrôles et surtout une bonne régularité de ceux-ci pour toutes les questions des implantations d'usines ou autres installations reste indispensable pour protéger les populations, d'autant que ces populations sont très sensibles au maintien des contrôles qu'ils soient publics, privés ou autres.

**Réponse de M. PIECHOWSKI :**

On ne parlera que de l'antériorité des mesures effectuées sur le site de Saint-Julien-lès-Metz et des préconisations faites en étroite concertation avec M. LANDRAGIN. ATMO n'ira pas au-delà de ces deux sujets sans quoi la réunion s'étendra plus que sa durée préalablement fixée.

**Jean-François FLECK**, Président de Vosges Nature Environnement, administrateur de LNE et FNE Grand-Est : Nous sommes mobilisés depuis plus de 20 ans sur cette problématique de la surveillance de la qualité de l'air, et il y a des échanges avec ATMOLOR et maintenant ATMO Grand-Est. C'est une thématique globale qui ne s'arrête pas aux limites administratives des communes ou des départements. Dans les Vosges, nos problèmes sont liés au trafic routier dans les vallées vosgiennes et aux centrales d'enrobés. Nous sommes très déçus par la disparition des mesures réalisées en permanence à Gérardmer par exemple. Nous voudrions disposer de mesures en continu dans les vallées vosgiennes parce que sans mesures en continu il est difficile de se rendre compte des impacts au fil des mois et aussi de réagir à temps voulu lorsqu'il y a des pics de pollution. Les alternatives proposées par ATMO sont des modélisations à la place de capteurs fixes. Cela ne semble pas remplir les mêmes missions. Il faut conserver des « thermomètres locaux » dans le paysage.

**Paul CAPPETELLI**, SKI (Stop Knauf Illange) : se bat contre l'implantation de la société KNAUF qui produit sur le site d'Illange un isolant en utilisant comme énergie principale du coke, un combustible fossile - étonnant à l'heure où l'on parle d'arrêter les centrales à charbon en France ! Un suivi correct de la qualité de l'air dans le secteur thionvillois est indispensable. Nous aimerions connaître la position d'ATMO sachant qu'Illange fait partie du périmètre du plan de protection de l'atmosphère des trois vallées (PPA). Dans le dossier KNAUF, il était dit que ce secteur d'Illange connaît des pics de pollution qui dépassent pour les particules fines de 40% le seuil de l'OMS. Par ailleurs, Knauf brûle du coke qui contient du soufre en quantités très importantes, source d'importantes émissions de dioxyde de soufre ce qui nécessite une surveillance sérieuse de la qualité de l'air au niveau de l'école située à moins de 500 mètres de l'usine. Enfin nous aimerions que l'on nous explique comment fonctionne ATMO (niveau géographique, organisation de la communication entre les différentes entités, financement par exemple).

**Réponse de M. PIECHOWSKI :**

ATMO répondra à ces questions dans un second temps et compte tenu de la contrainte horaire.

**Isabelle CORNETTE**, Ecomissions est basée à Wolstroff, nord thionvillois à quelques kilomètres de Thionville. L'association créée en 2011 (200 adhérents) agit sur le rapprochement des producteurs locaux avec les consommateurs. Elle pratique la sensibilisation sur diverses thématiques écologiques et développement durable et la nutrition. Évidemment ses adhérents sont interpellés par la problématique de la qualité de l'air. A ce titre l'association a développé une expérience de mesures de la qualité de l'air avec quelques capteurs portatifs qu'elle a achetés sur ses fonds propres. Cela lui a permis de démarrer une campagne de vulgarisation de sensibilisation à la qualité de l'air. L'association a essayé de se rapprocher d'ATMO au travers d'un appel à projet PRSE (avril/mai 2020) mais notre projet n'a pas été retenu car nous n'avons pas de numéro SIRET. Nous sommes prêts à collaborer avec ATMO en mettant à disposition le réseau d'adhérents, le dynamisme et toute la motivation de l'association.

#### **Réponse de M. PIECHOWSKI :**

Questions via Chat pour répondre de façon écrite.

**Isabelle WOLFF**, APEQUA : association située au nord de la Meurthe et Moselle. La Station ATMO de Longlaville a été démontée il y a quelques années sans que personne ne soit informé. Cette station mesurait à la fois la pollution du trafic routier important sur le secteur et les pollutions issues de lourdes industries pour lesquelles nous n'avons plus d'informations notamment sur la qualité de l'air.

**Céline MOGUEN**, juriste de LNE qui suit ce type de dossiers. Conseillère municipale pour la ville de Marly. Elle fait référence au rapport de la Cour des Comptes de septembre 2020 qui formule plusieurs recommandations pour améliorer la surveillance de la qualité de l'air. Il est clair que la suppression de la station de Saint-Julien va à l'encontre des recommandations de la cour des comptes. Elle souhaite connaître l'avis d'ATMO.

**Jean-Pierre SCHMITT**, Directeur général adjoint ATMO : suite aux différentes questions posées, le sujet est d'actualité pour de nombreuses personnes sur beaucoup de territoires. Il y a un programme régional de surveillance de qualité de l'air et le travail de construction du futur programme sur 5 ans va débuter en 2021. Dans ce cadre, des réunions vont avoir lieu avec les différentes parties prenantes notamment les associations. Ce premier contact permet d'identifier les interlocuteurs de manière à intégrer au maximum toutes les préoccupations énoncées. **M. SCHMITT** a l'historique d'ATMO

**Maithé MUSCAT**, administratrice à Air Vigilance, impliquée dans le dossier de Saint-Julien et en particulier l'action menée avec les micro capteurs en partenariat avec ATMO Grand Est. Elle observe que sur Metz et alentours il existe 7 stations ATMO mais il n'y en avait que 2 à vocation de surveillance des établissements industriels. Celle de MALROY (pas très bien placée vis-à-vis des entreprises messines) et celle de Saint-Julien que l'on a décidé de supprimer. Le constat est clair : On a décidé de supprimer la surveillance de l'impact des émetteurs industriels en région Messine.

**M. PALLARES**, responsable de l'unité Surveillance et s'occupe de la gestion des valeurs réglementaires, de son appropriation et de son interprétation chez ATMO, présente l'état des lieux par une présentation durant 30 minutes (fichier attaché). Au cours de la présentation, **M. PIECHOWSKI** souligne que la fermeture de la station de Saint-Julien n'est pas concernée par la fermeture des stations prévues pour 2019-2020.

## Préconisations

**M. LANDRAGIN** explique que les conclusions d'ATMO (qui conduisent à supprimer la station permanente de contrôle de la qualité de l'air sur le territoire de la commune de Saint-Julien) ne sont pas partagées par les associations. Celles-ci souhaitent savoir plus précisément ce qu'ATMO propose pour palier à la situation actuelle.

**Jean-Pierre SCHMITT** expose les discussions antérieures à cette réunion pour obtenir un point de mesure pour des polluants qui n'ont pas nécessairement été suivis de manière pérenne sur le secteur. La question des particules PM<sub>2,5</sub> est posée : plus les particules sont petites plus elles ont un effet sur la santé en allant dans l'appareil respiratoire ou transiter dans l'organisme via le sang par exemple. Évocation du secteur industriel important sur l'agglomération avec 2 stations historiquement. Les PM<sub>10</sub> sont importantes sur un secteur résidentiel et ne sont pas uniquement dues au trafic routier (dans le Grand-Est, 10 % des PM<sub>10</sub> sont issues du trafic routier). Évocation d'implanter une station pour d'autres polluants et ATMO est le garant du respect de la réglementation.

Réflexions :

Quelle installation mettre en place et sur quel site ?

Campagnes de mesure en PM<sub>2.5</sub> et HAP (Hydrocarbures aromatiques polycycliques)

Le financement : site mais aussi implantation de la station

**M. LANDRAGIN** remercie **M. PIECHOWSKI** et ses collaborateurs d'avoir accepté de participer à cette réunion, il ajoute que cette attitude ouverte de la direction d'ATMO est très appréciée. Néanmoins il souhaite apporter quelques précisions partagées par les associations:

- Répondre au besoin d'évaluer la responsabilité de l'une ou l'autre des installations industrielles n'est pas l'objectif prioritaire poursuivi par les associations. La demande la plus immédiate reste la protection des populations au travers de la surveillance de la qualité de l'air, la détection des épisodes de pics de pollution et le déclenchement de l'alerte vers les populations.
- La population de Saint-Julien est très sensible à cette problématique. En effet, les deux plus grosses entreprises émettrices de pollution atmosphérique dans la région messine sont implantées sur ce secteur et la population de Saint-Julien est aux premières loges pour respirer les fumées. Il est normal qu'elle s'en inquiète et demande à être protégée.

- Le dernier Arrêté Préfectoral qui réorganise la surveillance de l'impact environnemental autour de ces deux entreprises (HAGANIS et UEM) est jugé inacceptable par les associations et les riverains, d'où une probable action contentieuse.
- Dans le cas présent, le but poursuivi ne vise pas à effectuer des travaux de recherche ou d'innovation scientifique. Il s'agit ici en priorité de continuer à bien faire ce que l'on sait déjà faire. Il ajoute que l'ensemble du plan de surveillance environnemental remanié ne tient pas la route vis-à-vis de la nécessité de protection et d'alerte de la population.
- Les stations mobiles, par nature, ne sont pas permanentes. Elles ont pour objet dans un but précis, de mesurer des paramètres précis pendant un temps limité et sur un site identifié, puis à être déplacées ailleurs. Une telle option ne répond pas à la demande des Saint Juliennois.
- En ce qui concerne l'usage de modèles pour surveiller la qualité de l'air. Il ne s'agit pas ici de critiquer le travail de recherche réalisé par ATMO sur cette problématique. Mais on ne peut pas substituer une mesure physique réelle par une prévision issue d'un modèle. En effet la qualité des prévisions issues d'un modèle dépend de la qualité de l'algorithme qu'il utilise. Or il est évident que les algorithmes nécessaires pour prévoir l'aérodologie au niveau local sont très difficiles à maîtriser. Par ailleurs la qualité des résultats dépend aussi, et peut-être avant tout, de la qualité des données d'entrées qui sont introduites dans le modèle. Or vu la complexité de l'aérodologie locale une bonne prévision nécessite d'utiliser des données locales, fiables et en ligne. Ce qui est très rarement le cas. Par ailleurs les prévisions de niveau de pollution subis dépendent de la qualité des données d'émissions polluantes qui sont utilisées. Or dans la plupart des cas on se contente d'avoir recours à celles mises à disposition à posteriori par les exploitants des industries émettrices, données établies à partir des résultats des autocontrôles et utilisées le plus souvent sous forme agrégée. Au final cette technologie n'offre aucune garantie vis-à-vis d'une attente sécuritaire et n'autorise pas à la substituer aux mesures physiques.
- Par ailleurs, même si depuis 20 ans il n'a pas été constaté de grande catastrophe et qu'il semblerait que le niveau de pollution régresse lentement, ce n'est pas une raison pour supprimer ou alléger les contrôles. L'incinérateur HAGANIS est maintenant âgé de 20 ans, et comme toute installation industrielle qui vieillit il est susceptible de présenter des défaillances et de provoquer des émissions accidentelles de polluants. Le moment n'est donc pas venu de baisser la garde en matière de surveillance.
- Enfin, La station de mesure de la qualité de l'air qui existait sur la commune de « la Maxe » était justifiée par la proximité de la centrale thermique charbon d'EDF. Celle-ci étant fermée, cette station de mesure est devenue inutile. La station de Malroy, implantée à plus de huit km du site de Chambière n'est pas directement sous les vents dominants de

l'incinérateur. La station de Malroy ne permet pas d'évaluer et de caractériser l'impact de l'incinérateur et de l'usine d'électricité et de la centrale biomasse de l'UEM.

## Conclusions :

**M. LANDRAGIN** précise que les associations attendent d'ATMO des propositions concrètes permettant d'apporter aux riverains de la plateforme de Chambière une mesure en continue de la qualité de l'air qui leur garantisse une alerte rapide et une bonne protection en cas de problème. Il s'agit avant tout de rassurer la population vis-à-vis des risques inhérents à la proximité de ces deux grosses installations industrielles, et par suite à leur acceptabilité. Plus spécifiquement pour ATMO il s'agit de rétablir la confiance dans cet organisme qui se veut à la fois scientifique et indépendant.

**M. PIECHOWSKI** : ces points viennent remettre en cause toute ou partie de l'activité d'ATMO et explique

- Il a pris l'engagement d'organiser cette première réunion qui revient sur l'état des lieux et les premières préconisations sur ce qui est fat à hauteur de ce qui est perçu en qualité de « sachant ».
- ATMO est prêt à organiser sous le couvert des associations une seconde réunion avec du tripartite (Communauté de Communes, Communes, associations et ATMO Grand Est) pour réitérer l'exercice et refaire les préconisations formulées et en présence de tous.
- L'engagement est repris pour faire avancer le débat.

**M. LANDRAGIN** explique la nécessité d'un panorama de solutions à présenter aux habitants.

**M. PREVOST** : la Commune est partante pour implanter une station dans son périmètre mais il faudra régler certains détails (modalités, mesures, ce qu'on va mesurer exactement) et reste à l'écoute pour continuer la discussion sur ce sujet qui est très important pour les habitants de la commune.

Fin de la réunion : 19H15

Autres contributions d'ATMO

Pour information suite à certaines demandes des participants (je mets Emmanuel R. pour info sur ces trois points) :

- Carling : L'évaluation de la qualité de l'air autour de la plateforme TOTAL de St Avold (Carling) est cadré par les arrêtés de l'industriel. Suite à la suppression d'activité de stockage, le suivi du benzène ne s'impose plus. En revanche, le suivi du styrène se poursuit avec la participation d'ATMO GE au SIPA (Système d'Information à la Pollution Atmosphérique).
- Remiremont : Une plateforme d'enrobage provoque des nuisances sur la commune de Saint-Etienne-Remiremont. Nous avons installé (dans le cadre de

la surveillance réglementaire de la Zone Régionale) une mesure de HAP sur notre station de Remiremont durant l'année 2020. Le site est toutefois relativement éloigné de la station d'enrobage. Ce site ne sera pas renouvelé en 2021.

- KNAUF / Illange : fait l'objet de signalements « odeur » réguliers. Ces plaintes sont relayées vers DREAL (formulaire en ligne sur la préfecture de la Moselle).